

# La fonction pépinière au sein des espaces-test agricoles

La fonction pépinière, ou la mise à disposition des moyens de production (matériel, foncier, infrastructures, bâtiments, cheptels, etc.) aux porteurs de projet en phase de test d'activité est un élément central du rôle des ETA. C'est une fonction qui se retrouve dans tous les dispositifs de test d'activité agricole.

Il est convenu que

- Tout lieu-test, dans sa fonction pépinière, nécessite la mise à disposition de matériel dans des conditions les plus réelles d'utilisation
- Cet équipement ne peut être supporté entièrement par le testeur : c'est donc une charge pour l'espace-test
- Chaque lieu-test ayant ses spécificités, il n'existe pas de liste ou de schéma a priori et il est nécessaire d'adapter à l'existant d'une part mais aussi au potentiel (climatique, agronomique, parcellaire, etc.)
- La fonction pépinière est avant tout une fonction pédagogique, la finalité est d'aller vers l'autonomie technico-économique du testeur et son autonomie de décision
- La mise en situation de travail doit se faire dans des conditions de sécurité optimales, elles aussi sont un objet d'apprentissage
- Les situations sont différentes selon le statut du lieu-test, actuel ou envisagé :
  - Lieu-test dédié au test de façon permanente ou destiné à être éphémère ?
  - Lieu-test mis à disposition par un agriculteur (présent sur place ou proche) ou lieu-test créé ex nihilo ?
  - Lieu-test dont le propriétaire est public, privé (association, collectivité) ?

## Quel socle minimal fournir au testeur ?

C'est-à-dire, comment trouver le juste milieu entre une « débauche de matériel » mise à disposition au risque de biaiser le concept d'installation progressive, et « le misérabilisme » avec un minimum de matériel qui rend difficile le test ?

De manière plus large, on observe que nous mettons de l'énergie à adapter les équipements à des besoins précis, circonstanciés. Doit-on réaliser l'équipement d'un lieu-test ou doit-on réaliser l'équipement nécessaire à un testeur ? Est-ce d'abord un matériel pédagogique ou un matériel de production ?

Les ETA ont de plus en plus un fonctionnement en archipel, avec des lieux-test pluriels et rarement uniquement dédiés au test, nous constatons que :

- L'investissement par l'espace test est alors « le dernier recours » et n'a pas à se substituer ni à ses partenaires, ni aux testeurs eux-mêmes..
- La temporalité ou le décalage entre des besoins éphémères et des investissements (des objets, des aménagements, des équipements) qui vont durer plus longtemps.

Par ailleurs, nous constatons que les lieux-test en élevage sont plus rares et plus complexes : structuration ou restructuration de la ferme, suivi sanitaire, inscription dans le long terme des choix à court terme (reproduction), valeur économique, capacité à accueillir un atelier indépendant ...

## Comment financer l'acquisition, et le renouvellement ?

L'espace-test doit chercher les crédits pour financer l'acquisition. En creux cela signifie qu'il est exclu d'en demander le financement aux porteurs de projets, même dans le cas où ceux-ci pourraient partiellement racheter à l'issue du test du matériel. De même nous ne pouvons demander aux agriculteurs en place d'investir pour équiper le lieu-test : l'acquisition et l'avance sont du ressort de l'espace-test ;

La pratique montre que nous combinons fonds publics, subvention de fondations, épargne locale et/ou solidaire, via des Cigales ou des fonds de dotation (projet non encore abouti). C'est à chaque fois une grande dépense d'énergie, c'est à renouveler et de plus en plus difficile par raréfaction des fonds publics accessibles. Il faut donc innover !

## Financement du fonctionnement (du matériel pendant le test)

Cela pose la question de la responsabilité et l'engagement des testeurs par :

- les montants et formes de paiement des charges de location du matériel ;
- les contrats et préavis qui lient testeurs et espace-test.

Dans ces deux cas, la pédagogie est le moteur des décisions : ne pas donner des signes qui disent « tout est gratuit » car dans la vie réelle ce ne sera jamais le cas et les lieux-test qui nécessitent de l'investissement sont au service de testeurs qui sont avancés (pas en immersion) donc doivent aussi tester la viabilité économique, donc en coûts les plus proches possibles du réel.

Aussi il est important de se rappeler que calculer n'est pas systématiquement facturer.

## La question de la mobilité dans la fonction pépinière

Aujourd'hui dans un espace test en archipel ou entre plusieurs ETA, il est intéressant d'envisager une mutualisation des outils de productions mis à disposition entre lieux test. Cela permet de s'adapter à la vie des lieux tests :

- Un lieu test s'arrête, et du matériel peut parfois se libérer et permettre à un autre lieu test de compléter son équipement, du matériel a été acheté sur un lieu test et s'avère finalement inadapté mais peut servir à un autre lieu,
- Un lieu test a été sous équipé car les financements publics et/ou privés n'ont pas été à la hauteur, il convient peut-être de l'équiper en priorité voire de jouer la solidarité.
- Une ferme d'accueil notamment en élevage ne dispose pas des infrastructures nécessaires à la création d'un atelier indépendant et souvent éphémère dans le cas de transmission

D'une manière générale, il faut de la souplesse, de la réactivité, et donc de la mutualisation, pour que le parc de matériel dans son ensemble sur un espace test, même à l'échelle d'une région, puisse, être mobile.

---

***Quand c'est nécessaire, la priorité est d'acquérir des outils et matériels mobiles (possiblement utilisables par plusieurs lieux test) et plutôt généralistes (utilisables par des testeurs différents dans la durée).***

---

# Cas des Ateliers de fromagerie mobile

## Besoins et manques identifiés

- Se tester en transformation fromagère en conditions réelles mais en limitant la prise de risque
- Lors de la création d'un atelier sur une ferme test : pouvoir disposer d'un atelier temporaire pendant une phase transitoire
- Tester un partenariat avec un fromager en vue de faire transformer son lait pour permettre la fabrication d'un produit fini

## Principe général du projet

- Disposer d'un atelier test mobile
- Le mettre à la disposition (location) d'un testeur pour une durée déterminée
- Répondant à des objectifs de test d'activité en vue de sa pérennisation sous une forme ou une autre (le test peut ne pas aboutir à une création d'activité)
- Mettre la personne en test en condition réelle (autonomie) avec un volume d'activité « réduit » mais le plus réel possible.

## Voici les questions qui se sont posées lors d'une rencontre sur le sujet dans le Cantal entre paysans – Cant'adear- ENILV – Lycée Agricole Georges Pompidou (Aurillac) – Ilots Paysans

### Equipement :

Faut-il que l'atelier test soit équipé de tout le matériel de fromagerie ?

➔ Pas forcément, le petit matériel sera a priori acheté par celui qui se teste (peut se louer)

Quel sont les différences de besoins en espace par rapport aux volumes à transformer entre lait de vache et lait de chèvre ?

➔ Le retour d'expérience d'un chevrier qui a été en test dans le Béarn est qu'il semble que les besoins en espace soit plus important dans la partie fabrication pour du fromage de chèvre (si l'on est en lactique) que pour du fromage de vache (beaucoup de petits fromages à conserver 72 h soit 3 fabrications : cela prend de la place).

Quid de la cave d'affinage ?

➔ Si l'on fait du Cantal ou du Salers, l'affinage en fromage de vache dure 6 mois à 1 an : la personne en test doit aménager une cave chez elle ou faire faire l'affinage à façon.

### Gestion avec le collecteur :

Les échanges ont porté sur les incidences vis-à-vis du collecteur si le producteur se met à transformer une partie du lait et à fournir moins de lait au collecteur.

Il est important d'avoir la meilleure régularité possible mais il est autorisé, par exemple, de ne pas livrer de lait un jour par semaine. Le mieux est de ne pas être collecté 1j ou 2 en semaine. Par exemple Biolait : un litrage minimum est engagé avec une variabilité saisonnière acceptée.

### **Portage de l'atelier :**

Question : qui finance la réalisation de l'atelier test ?

Qui prend en charge les mises à jour de l'outil en fonction de la réglementation (beaucoup de contrôles, beaucoup d'exigences, attention au respect des normes) ?

La structure qui s'occupera de l'atelier devra porter : l'investissement de l'outil/ ses coûts d'entretien/ le transport/ la gestion : cela fait beaucoup.

### **Bénéficiaires de l'atelier – durée du test :**

Doit-on investir autant pour un seul porteur de projet à la fois ?

Pendant plusieurs années on ne prévoit qu'une personne en test ?

Comment décider de qui en bénéficie ?

Comment proposer l'outil au bon moment pour le porteur de projet ?

→ Les participants considèrent que mettre l'atelier à disposition pour une durée limitée c'est bien, 1 an permet de tester des choses. Plusieurs ateliers pourraient peut-être être mis en place ?

Tester un collectif de laitiers qui souhaiterait se tester pour de la transfo serait-il possible ?

→ Cela paraît possible ; s'il y a un projet de groupe, l'atelier serait posé chez quelqu'un mais plusieurs fermes feraient le test de la transformation de leur lait.

## **Quelques exemples d'ateliers mobile**

---

*Atelier test en transfo fromagère dans le Béarn, géré par la SAS Graines*

---





### **Retour d'expériences de Fabrice, éleveur de chèvres en test >> transformation de lactique En test pendant 1 an avec un associé (puis 3 ans avec sa compagne)**

- 2 caisses de camion (3\*10 m + 2,5\*8m):
- Partie transfo : achat auprès de Béarn Frigo Route
- Partie affinage : récup d'un camion frigo sur châssis
- Atelier validé par la DDCSPP (plan + contrôles en fonctionnement)
- Aux normes UE
- Montant investissement : 60 000 euros environ l'atelier porté par la SAS Graines
- Matériel non fourni
- 6000 euros de location /an

#### **Remarque :**

La production de fromage lactique demande de la place

A transformé jusqu'à 200 à 300l/ jour => pas la place pour plus (3 fabrications en même temps/ 72h entre la mise en moule et la sortie de salle de fabrication)

« Nous a permis de démarrer petit et de commencer à nous faire connaître, depuis, nous avons triplé la production »

#### **Contraintes techniques :**

- Poser l'atelier sur dalle ou structure plane et stabilisée
- Avoir les réseaux élec/eau et surtout l'évacuation
- Gestion des effluents:

Lavage atelier => discuter le projet avec le SPANC

Petit lait => avoir des cochons



**Retour d'expériences de Carole et Yoann, éleveur de chèvres en test. >> transformation de pate cuite affiné (tomme)**

**En test pendant 3 ans en couple**

- Partie transfo : auto-construction atelier de 2m par 5m = 10m<sup>2</sup>, en ossature bois, isolation laine de verre, bardage bois extérieur, lambris PVC intérieur.
- Partie affinage : dans des caves mise a disposition dans le village
- Atelier validé par la DDCSPP (plan + contrôles en fonctionnement)
- Pas aux normes UE
- Montant investissement : 2500 euros environ l'atelier (hors matériel) porté par Carole et Yoann
- Pas de location

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faible cout</li> <li>-Permet de se tester</li> <li>-Pas de permis de construire</li> <li>-Facilement démontable quand le test est terminé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Petit et confiné (pas assez d'aération → problèmes d'humidité, développement rapide des moisissures.</li> <li>-Isolation trop faible + pas de système de chauffage ou clim → écarts de T° importants</li> <li>-Ne convient probablement pas pour toutes les fabrications (en termes de place notamment).</li> <li>Fabrique que de la tomme ; certainement plus compliqué pour lactiques.</li> <li>-peu ou pas mobile</li> </ul>

---

*Atelier test en transfo fromagère en Ile de France, sur le lieu test géré par Le Champ des Possibles*

---

**A compléter**

---

*Atelier test en transfo dans le Tarn, sur le lieu test géré par Essor Maraicher*

---

**A compléter**

---

*Atelier mobile en transfo fromagère en Auvergne, en projet géré par Ilots Paysans*

---





## Projet en cours d'élaboration >> Module fromage mobile > production de lactique

- Partie transfo : caisse frigo (2,55\*7m) aménagé par la société A7 frigo
- Partie affinage : pas d'affinage ni chambre froide
- Atelier validé par la DDCSPP (plan + contrôles en fonctionnement)
- Aux normes UE
- Montant investissement : 22000 euros environ l'atelier (hors matériel) porté par Ilots Paysans
- 2050 € de location/an

La PME (Pépinière Mobile d'Equipement) ou comment mettre à disposition du matériel agricole pour se tester en agriculture !													
Budget d'investissement						Budget fonctionnement sur 3 ans							
EMPLOIS			RESSOURCES			Charges			Produits				
PME Elevage			Budget Eco Citoyen 63 25 600 €			PME Elevage							
Laboratoire transformation fromagère mobile	22 000 €					Suivi / installation	1 575 €	1 575 €	Mise à disposition unité de transformation	2 050 €	2 050 €	2 050 €	
Aménagement et équipement interieur de base	3 600 €					Entretien (notamment climatisation)	650 €	650 €	650 €				
						Transport sur Lieu test	500 €	500 €					
/s total	25 600 €					/s total	2 725 €	650 €	2 725 €	/s total	2 050 €	2 050 €	2 050 €
TOTAL EMPLOI	25 600 €					TOTAL CHARGES	2 725 €	650 €	2 725 €	TOTAL PRODUITS	2 050 €	2 050 €	2 050 €
						Résultat	-675 €	1 400 €	-675 €				

## Quelques points de repères

Au vu des expériences et des exemples ci-dessus il semble envisageable de concevoir de façon pertinente ce type d'équipement pour les lieux test temporaires. Toutefois au-delà des aspects purement techniques de la production fromagère des éléments factuels sont à prendre en compte avant tout décision de réalisation. Pour cela des concessions seront à faire. Il n'y a pas d'idéal.....

### La mobilité !

Le module qu'elle qu'il soit doit être déplaçable c'est-à-dire qu'il ne doit pas être hors gabarit pour être transporté sur l'emprise d'un camion plateau ou autre.

Le Code de la route Français définit des catégories différentes suivant le poids et les dimensions du convoi. Selon la définition du transport exceptionnel, on trouve ainsi trois catégories :

Caractéristiques du convoi	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Longueur (en m)	De 15 à 20	De 20 à 25	Au-delà de 25
Largeur (en m)	De 2,55 à 3	De 3 à 4	Au-delà de 4

Masse totale de l'ensemble	Jusqu'à 48 tonnes	De 48 à 72 tonnes	Au-delà de 72 tonnes
----------------------------	-------------------	-------------------	----------------------

**La largeur doit être supérieure à 2,55 mètres et la longueur inférieure à 15m. Le poids ne semble pas être une contrainte.**

Quelques points de repères en fonction des différents modes constructifs repérés

Mode constructif	Avantages	Inconvénient
Caisse Frigo aménagé	Largueur de transport ok Isolé + chauffable Facilement déplaçable Aménagement intérieur modulaire Aux normes facilement Durable ( - que algeco)	Couteux Dalle de fondation à prévoir Transport par transporteur
Module Type « Algeco »	Largueur de transport ok (attention il existe des modèles hors gabarit) Isolé + chauffable Déplaçable Aménagement intérieur modulaire Aux normes facilement Peux être poser directement sur le sol Durable	Couteux Transport par transporteur Lourd
Container maritime	Largueur de transport ok Facilement déplaçable Auto construire possibles des aménagements intérieurs Peux être poser directement sur le sol Caisson durable	Peu couteux (occasion) en 20 pieds Transport par transporteur Peu large > Aménagement intérieur peu modulaire à Gros aménagement à prévoir pour raccordement électricité et eau (+ évacuation eaux grises Pas de ventilation Pas d'isolation Pas d'habillage extérieur Aménagement peu durable
Mobile Home	Facilement déplaçable Auto construire possibles des aménagements intérieurs	Peu couteux (occasion) Transport par transporteur Pas ou peu de ventilation Pas ou peu d'isolation

	Peux être posé directement sur le sol Base de raccordement électricité et eau (+ évacuation eaux grises) ok	Aménagement peu durable A priori peu durable (ext/int) Dégradation lors des déplacements
Ossature Bois	Voir + haut	

Dans tous les cas l'emplacement du module doit être raccordé aux réseaux d'eau et d'électricité. Les évacuations des eaux grises restent le plus souvent un problème car l'atelier doit être raccordé à un assainissement.